CQP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE)

ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

OPTION ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION
OPTION JEUX SPORTIFS ET JEUX D'OPPOSITION

Certification enregistrée à France Compétences sous le n° RNCP36661 depuis le 01.07.2022
pour une durée de 2 ans
Organisme certificateur : Branche du Sport OC SPORT et CPNEF SPORT

CAP'FORMATIONS Sport

Cette formation est réalisée dans le cadre d'un partenariat avec le comité régional Occitanie de l'UFOLEP

AFSO ACCESS FORMATION SPORT OCCITANIE

ufolep TOUS LES SPORTS AUTREMENT OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

LIEUX D'EXERCICE

Les professionnels exercent leurs activités dans le cadre d'emplois salariés mono-employeur ou multi-employeurs :
- Clubs de sport de statut associatif,
- Structures commerciales,
- Collectivités territoriales...

Ainsi que dans le cadre d'activités non salariées (dans le cadre d'une micro-entreprise par exemple).

Organisme de Formation déclaré sous le n° 76320069032 auprès du préfet de région Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

EN QUOI CONSISTE LE MÉTIER ?

L'animateur loisir sportif a vocation à :

▶ Faire découvrir l'activité physique et sportive et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,

▶ Transmettre une technicité minimum nécéssaire à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,

▶ Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Il conçoit des projets d'animation, prépare, anime et encadre les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge et de manière autonome, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

QUEL EST LE CONTENU DE LA FORMATION ?

La formation se déroule de décembre à avril et comprend un enseignement théorique en centre de formation en alternance avec la pratique professionnelle dans une structure.

- Pour une option : 168h en centre, 80h en structure d'alternance
- Pour un parcours bi-qualifiant : 238h en centre, 160h en structure d'alternance

Le CQP Animateur de loisir sportif est obtenu après validation des 3 blocs de compétences. Chaque bloc atteste de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier.

BLOC 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif à sélectionner parmi les 2 options :

- Loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition = JSJO (arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquette, jeux de ballons, petits et grands terrains)
- Loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression = AGEE (techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression)

BLOC 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.

BLOC 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION ?

Pour pouvoir accéder à la formation il faut :

▶ Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation

▶ Être titulaire du PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ou équivalent

▶ Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (la durée de validité est de 4 mois)

▶ Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement

QUELS MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES ?

L'action de formation dispose :

- D'un accès à toutes les installations sportives du territoire (gymnases, piste d'athlétisme, stades, salle de fitness, terrains multisports…)
- D'une salle de formation équipée de chaises, tables, paperboard, vidéo projecteur ;
- D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- D'un accès à des structures variées lors des enseignements théoriques-pratiques pour être au plus près des différents publics (écoles, établissements médico-sociaux...) ;
- D'une plateforme en ligne permettant de suivre des cours en visio-conférence en cas de nécessité ;

Les contenus de formation sont encadrés par des formateurs titulaires d'un niveau de formation supérieur ou équivalent et ayant une forte expérience dans le champ du diplôme visé. L'équipe pédagogique pratique la pédagogie active : il s'agit d'un ensemble de méthodes pédagogiques ayant toutes en commun la volonté de rentre le stagiaire acteur de ses apprentissages (brainstorming, études de cas, mises en pratique, jeux de rôles, quizz…).
es intervenants extérieurs qualifiés seront également amenés à conduire des séquences de formation au cours de la formation.

OÙ ET QUAND ?

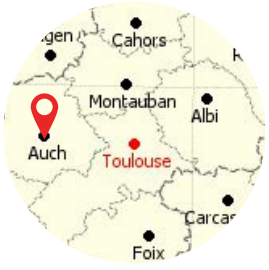

- AUCH (32)

- Épreuves de sélection et positionnement :

13 octobre 2023

- Formation :

Du 09 novembre 2023 au 24 mai 2024

FINANCEMENT

Plusieurs dispositifs peuvent financer tout ou en partie votre diplôme :

- Compte Personnel de Formation
- Pôle Emploi
- OPCO (salariés et indépendants)
- Bourse Sésame (- de 25 ans)
- Financement personnel avec des facilités de paiement

Nous vous accompagnons dans votre recherche de financement, contactez-nous.

COÛT

Tarifs de la formation :

- 2 645 € - parcours complet pour une option (AGEE ou JSJO)
- 3 900 € - parcours complet pour deux options (AGEE + JSJO)

Le coût global de la formation dépend du positionnement. Possibilité d'échelonnement du coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation, sans surcoût.
Document informatif, non contractuel.

PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE FORMATION

Un positionnement est réalisé à l'entrée en formation afin de mieux connaître les acquis et aptitudes du stagiaire, ainsi que son projet professionnel.
Le parcours de formation peut être personnalisé selon certaines dispenses, équivalences (cf. textes règlementaires) et allègements.

SUITE DE PARCOURS

A l'issue de la formation, le titulaire d'un CQP Animateur de Loisir Sportif peut choisir de s'insérer dans le monde du travail ou :
✓ de poursuivre son parcours de formation en BPJEPS par exemple ;
✓ de passer des modules de formation complémentaires (formations qualifiantes, certificats complémentaires…) afin de monter en compétences.

CAP'FORMATIONS Sport

06.35.24.84.81
capformationssport@gmail.com
www.capformationssport.com